

221C2265
FR0010395681-FS0709

3 septembre 2021

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTUR INVESTISSEMENT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 août 2021, complété par un courrier reçu le 1^{er} septembre 2021, M. François Lombard a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 août 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société ALTUR INVESTISSEMENT et détenir, directement et indirectement, à cette date, 2 907 401 actions ALTUR INVESTISSEMENT représentant au moins 2 959 096 droits de vote, soit 60,25% du capital et 68,45% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Altur Holding ²	2 837 484	58,80	2 837 484	65,64
Suffren Holding	53 174	1,10	104 869	2,43
François Lombard	16 743	0,35	16 743	0,39
Altur Participations	0	-	0	-
Total François Lombard	2 907 401	60,25	2 959 096	68,45

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTUR INVESTISSEMENT par la société Altur Holding dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions ALTUR INVESTISSEMENT qu'elle a initiée³.

À cette occasion, la société Altur Holding a franchi individuellement en hausse le seuil de 50% du capital de la société ALTUR INVESTISSEMENT.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 825 598 actions (dont 604 915 actions de préférence de catégorie R - « ADPR » - sans droit de vote qui ont été émises le 16 mars 2020) représentant au plus 4 322 959 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Par courrier reçu le 1^{er} septembre 2021, la société Altur Holding a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 26 juillet 2021, le seuil de 50% des droits de vote de la société ALTUR INVESTISSEMENT et détenir individuellement, à cette date, 2 274 920 actions représentant autant de droits de vote, soit 47,14% du capital et 52,62% des droits de vote de cette société, sur la base d'un capital composé de 4 825 598 actions (dont 604 915 actions de préférence de catégorie R - « ADPR » - sans droit de vote qui ont été émises le 16 mars 2020) représentant au plus 4 322 959 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 221C1824 du 20 juillet 2021.